

Image not found or type unknown



SANCTION DISCIPLINAIRE et entretien préalable

Par **cingwada**, le **20/05/2009** à **14:36**

Bonjour,

Mon employeur m'a remis en main propre un courrier pour un entretien préalable pour une sanction disciplinaire. Il est indiqué sur ce courrier que je peux être assisté d'un salarié de l'entreprise mais étant dans une entreprise où il n'y a que 5 salariés dans l'entreprise je souhaité savoir si je pouvais être assisté par une personne extérieure à l'entreprise.

Merci

Par **loe**, le **20/05/2009** à **15:22**

Bonjour,

Non, contrairement à l'entretien préalable au licenciement, la procédure pour une sanction ne prévoit pas que vous pouvez vous faire assister par une personne extérieure à l'entreprise.